

## APPEL À PROJETS EUROSTARS

### QUELS PROJETS ?

EUROSTARS est un programme élaboré par le réseau intergouvernemental EUREKA et la Commission européenne, destiné à soutenir prioritairement des PME, engagées dans des projets **innovants, technologiques, collaboratifs, internationaux et proches du marché.**

Pour être éligible, le consortium doit être composé de **deux partenaires d'au moins deux pays.** Le projet, impérativement **coordonné par une PME**, doit présenter une durée maximum de 3 ans avec une commercialisation dans les 2 ans suivant la fin de ce dernier.

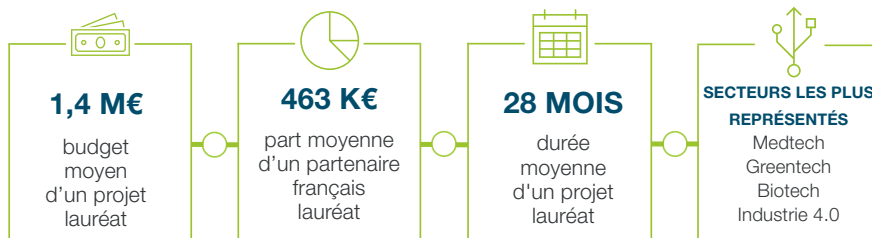
### QUELS SOUTIENS ?

Les projets sélectionnés seront soutenus **exclusivement en subvention** avec une intensité qui peut atteindre :

- ↳ 40% des dépenses éligibles jusqu'à 3 M€ de soutien pour les PME
- ↳ 30% des dépenses éligibles jusqu'à 3 M€ de soutien pour les ETI jusqu'à 2000 ETP
- ↳ 40% des dépenses éligibles jusqu'à 120 K€ de soutien pour les partenaires académiques

Attention, ces règles de financement s'appliquent pour les porteurs de projets en France et peuvent varier pour chaque partenaire du consortium selon leurs pays respectifs.

### POUR ALLER PLUS LOIN



**Le taux de succès moyen en France est de 30%** sur le dispositif EUROSTARS.

Les pays éligibles sont les pays de l'UE ainsi que de **nombreux pays associés additionnels** (Afrique du Sud, Corée du Sud, Singapour, Suisse, Turquie, etc.).



#### BÉNÉFICIAIRES

Portage d'une PME, ETI et partenaires académiques



#### FORME DE L'AIDE

Subvention



#### INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 40% des dépenses éligibles



#### PÉRIODE

Ouverture : 12/01/2024  
Clôture : 14/03/2024

#### FINANCEURS

**bpi**france



20 années  
d'expérience

150  
Collaborateurs

11 Mds€  
de projets financés  
depuis 2013

8 bureaux  
ouverts en France



**Franck MAUDOUX**

Directeur  
développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr